

Contribution de l'association Terre Bleue2 en date 05 février 2024

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La nouvelle génération HALIOTIS 2 répondra-t-elle aux besoins des populations concernées, aux normes et aux défis du XXI^e siècle ?

Elle suscite de nombreuses et légitimes questions tant par les solutions impérieuses pour la gestion de l'eau (déficit de la ressource dans les Alpes-Maritimes), par les technologies et les performances environnementales qu'elle avance, que par le coût qu'elle génère pour ses usagers. **Montant estimé à ce jour 550.000 euro hors-taxes, hors aléas et actualisation des prix.**

La station Haliotis, construite sur la mer, traite actuellement 19 communes soit les besoins de 500.000 habitant-es. Les systèmes d'assainissement comprennent 1.582 kilomètres de réseau. A terme elle traitera les effluents de 26 communes. 650.000 équivalents-habitants concernés.

On estime à **40 millions de m³ le volume d'eau traité rejeté en mer.**

Durant la période de travaux estimée, sept ans avant démarrage et exploitation, quelles mesures seront prises ?

- Quelle continuité des services pour les usagers ?
- Possibilité (risques ?) de se baigner en mer toute l'année et dans la Baie des Anges (Nice développant un tourisme désormais 4 saisons, 12 mois sur 12) ?
- Des relevés de la qualité de l'**EAU** et de l'**AIR** seront-ils affichés de janvier à décembre durant la longue période des travaux ?
- Concernant le réseau, combien de collecteurs et d'émissaires (rejets en mer) sont prévus ?
- Comment seront traitées les matières de vidange, de curage, de graisses, de boues ?
- Quel sera le volume, en tonnes, de réduction de boues ?
- Réutilisation "innovante" des eaux usées : quel volume en **m³** la réutilisation des eaux traitées **REUT** prévoit-elle ?

Au vu **des études formelles sur la montée du niveau de la mer et des risques de submersion à Nice**, compte tenu du lieu de son implantation et de la proximité du fleuve Var (débordement d'autres cours d'eau côtiers), quelles garanties - légales, financières, physiques - les autorités sont-elles en mesure d'apporter pour protéger les populations, les biens et l'ouvrage ?

La possibilité d'équilibrer le traitement d'épuration sur deux sites, en ne le concentrant pas sur une seule métropole, Nice en l'occurrence, a-t-elle été étudiée ? La distribution et les services aux usagers sur **deux sites** auraient-ils été plus pertinents tant sur un plan économique qu'environnemental ?

Enfin, la fréquentation de notre territoire augmentant significativement, à terme cette station répondra-t-elle aux besoins à la fois des populations locales et de l'apport croissant de touristes ?

Ne risque-t-elle pas d'être obsolète trop rapidement après son démarrage ?

Terre bleue – association
terrebleue2@wanadoo.fr